

ÉDUCATION À INTERNET ET AUX NOUVEAUX MÉDIAS

- * Comprendre et utiliser Internet

crdp.ac-amiens.fr/cui/jeunes

- * Internet sans crainte

www.internetsanscrainte.fr/espace-jeunes/conseils

- * Internet responsable

eduscol.education.fr/internet-responsable

- * Éducation et médias

education-medias.csa.fr/

LA CNIL ET LA PROTECTION DES DONNÉES

- * L'étude sur les réseaux sociaux

www.jeunes.cnil.fr/parents/etude-reseaux-sociaux/

- * Guide pratique sur les jeunes et les réseaux sociaux

www.jeunes.cnil.fr/parents/guide-pratique/

- * Protège ta vie privée sur Internet

www.jeunes.cnil.fr/jeunes/

RÉSEAUX SOCIAUX ET PÉDAGOGIE

- * Typologie des réseaux sociaux

<http://crdp-amiens.fr/typologiereseauxsociaux>

- * Une définition des médias sociaux

www.mediassociaux.fr/2009/06/29/un-e-definition-des-medias-sociaux/

- * Médias sociaux et usages pédagogiques

eduscol.education.fr/cid58481/medias-sociaux-et-usages-pedagogiques.html

- * Les réseaux sociaux au collège

crdp.ac-amiens.fr/cui/formateurs-educateurs/college

INTERNET ATTITUDES

Réseaux sociaux



TOUT SAVOIR SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Parler avec ses amis, y compris ceux qui vivent loin, échanger des photos et des vidéos avec ses proches et d'autres internautes, soutenir des actions humanitaires...

Les réseaux sociaux connaissent un grand succès auprès des jeunes qui les utilisent chaque jour. Ils offrent de nombreux avantages et peuvent être vraiment utiles s'ils sont utilisés de façon responsable.

« **Réseau social** : site Internet permettant de créer sa carte d'identité virtuelle (nom, photo, centres d'intérêt...), appelée le plus souvent « profil ». L'internaute peut inviter ses connaissances à le rejoindre pour échanger des messages publics ou privés, des liens, des vidéos, des photos... »

Source :

[L'actu, Playbac, Edition spéciale réalisée en collaboration avec la CNIL, 2011.
http://ejournaux.playbac.fr/medias/numero/pdf_ejournal_telechargement.pdf](http://ejournaux.playbac.fr/medias/numero/pdf_ejournal_telechargement.pdf)

Un réseau social est une **structure** qui permet de **relier des personnes** entre elles. On parle aussi de **sites communautaires** pour désigner les réseaux sociaux comme *Facebook, Twitter, MySpace, Mupiz, Viadeo, Instagram, LinkedIn...*

Le savais-tu ?

* 74,8 % des internautes âgés de 15 ans et plus déclarent être inscrits sur au moins un site communautaire du type *Facebook, Twitter, MySpace...* 92 % des 15-17 ans ont un profil *Facebook* contre 64 % des 11-13 ans.

Source : Web Observatoire, Médiamétrie, Le baromètre de l'économie numérique, 2^e trimestre 2013.

Source : Enfants et Internet, 5^e Baromètre 2011.



Certains réseaux sociaux sur Internet regroupent des amis de la vie réelle. D'autres aident à se faire de nouveaux amis, à retrouver d'anciens amis, à trouver des partenaires commerciaux, à recruter et à se faire recruter. Les réseaux sociaux sont maintenant présents aussi bien dans notre **vie personnelle** que **professionnelle**.

Le savais-tu ?

* Si **Facebook** est l'exemple type du **réseau social**, **Twitter** est lui un service de **microblogging** qui permet aux utilisateurs de bloguer grâce à des messages courts (140 caractères maximum = une ou deux phrases). Sur *Twitter*, on n'invite pas les lecteurs à commenter les messages postés, on ne voit que les *tweets* postés par ses propres *followings*, c'est-à-dire les personnes que l'on a choisi de « suivre ».

« On crée ensemble, c'est ça l'intelligence collective... »



Certains réseaux sociaux permettent de créer du contenu pour le partager : ce sont les **MÉDIAS SOCIAUX** ! Des individus ou des groupes d'individus créent ensemble du contenu Web qu'ils s'échangent, organisent, modifient et commentent.

À propos du droit d'auteur
Pour utiliser les idées ou les créations (littéraires ou artistiques) d'une autre personne, demande d'abord son autorisation. Tu peux citer les propos d'un autre, mais pense toujours à indiquer qui en est l'auteur.

« Sur Facebook, je dis ce que je pense. »



Les réseaux sociaux sont des **ESPACES D'EXPRESSION PERSONNELLE ET COLLECTIVE** où tu peux donner ton avis, partager ton point de vue avec d'autres personnes, défendre une cause ou parler d'un sujet qui te tient à cœur...

Un petit conseil...
*N'oublie pas que tes propos ne doivent pas **NUIRE À AUTRUI** ou **ÊTRE DIFFAMATOIRES** à l'égard d'une personne ou d'une communauté (émettre des propos racistes, par exemple), et ne doivent pas non plus être **INJURIEUX**.*

« Je parle avec mes 130 amis sur Facebook. »



Sur les réseaux sociaux, tu communique avec des amis ou des membres de la famille de partout dans le monde. Et très vite ton réseau de connaissances s'élargit et peut devenir utile pour trouver un stage ou du travail par exemple.

À propos de ta vie privée
Choisis avec qui dans ton réseau social tu veux partager des informations personnelles (sur toi, ta famille ou tes amis) car toutes ces personnes ne sont pas forcément de « vrais amis ».

« On a travaillé sur Twitter avec notre prof ! »



Beaucoup d'exemples montrent que l'on peut **APPRENDRE AVEC LES RÉSEAUX SOCIAUX** ! *Facebook* pour faire de la « veille » (de la recherche d'informations sur un thème pour un exposé, par exemple), *Twitter* pour décrypter l'actualité et se tenir au courant des dernières nouvelles, etc.

Un petit conseil...
Vérifie la qualité des informations que tu trouves sur les réseaux sociaux, en les comparant et en regardant avec attention leur source pour t'assurer qu'elles sont fiables et précises.

« Comment me trouvez-vous en maillot de bain ? »



Avec tes « amis » et d'autres personnes, sur les réseaux sociaux, tu peux **PARTAGER DES PHOTOS ET DES VIDÉOS**. En quelques clics, ces images sont déposées dans ton espace, accessibles aux personnes à qui tu en as donné le droit, et peuvent être diffusées sur Internet, en fonction de la façon dont tu as **PARAMÉTRÉ** ton compte.

À propos du droit à l'image
*Rappelle-toi que tu ne peux publier une photo ou une vidéo sans demander au préalable l'autorisation des personnes qui sont représentées. Pars du principe que tout ce que tu mets sur ce type de réseaux devient **PUBLIC**.*